

REPUBLIQUE DU NIGER

—
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

—
PRIMATURE

—
MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT
—



Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses 2023-2025

Juin 2022

INTRODUCTION	5
1 Contexte et justification	5
2 Présentation générale du secteur	6
3 Missions du ministère	6
ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU SECTEUR	7
1 Evolution des principaux indicateurs sectoriels	7
2 Diagnostic du secteur	7
3 Articulation entre stratégie sectorielle et priorités nationales	11
4 Vision et Objectif stratégique	11
4.1 Vision	11
4.2 Objectif stratégique	11
4.3 Résultats attendus	12
5 Présentation de la stratégie du ministère et des orientations retenues	12
5.1 Principes directeurs de la politique sectorielle	12
5.2 Axes stratégiques	12
6 Présentation du cadre stratégique des programmes	12
LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE GLISSANTE DES DEPENSES	15
1 Programme : Pilotage et administration de la politique du Ministère	15
1.1 Présentation du périmètre du programme	15
1.2 Enjeux et Objectif du programme	15
1.3 Principaux résultats du programme	15
1.4 Indicateurs de performance et cibles	15
1.5 Stratégie du programme	16
1.6 Présentation des actions et mesures	16
1.6.1 Actions	16
1.6.2 Mesures d'accompagnement	17
1.7 Cadre organisationnel de mise en œuvre du programme	17
1.8 Hypothèses et risques liés à la mise en œuvre du programme	17
1.8.1. Hypothèses sont des données sur lesquelles on n'a pas d'emprise. Par exemple la situation politique d'un pays	17
1.8.2. Risques liés à la mise en œuvre du programme	18

1.9	Tableaux de programmation	19
2	Programme 2 : Accès à l'Eau Potable	20
2.1	Présentation du périmètre du programme	20
2.2	Enjeux et Objectif du programme	20
2.3	Principaux résultats du programme	20
2.4	Indicateurs de performance et cibles	20
2.5	Stratégie du programme	21
2.6	Présentation des actions et mesures	22
2.6.1	Actions	22
2.6.2	Mesures d'accompagnement	22
2.7	Cadre organisationnel de mise en œuvre du programme	23
2.8	Hypothèses et risques liés à la mise en œuvre du programme	23
1.8.1.	Hypothèses sont des données sur lesquelles on n'a pas d'emprise. Par exemple la situation politique d'un pays	23
1.8.2.	Risques liés à la mise en œuvre du programme(ajouter les risques spécifiques au programme)	24
2.9	Tableaux de programmation	24
3	Programme 3 : Hygiène et Assainissement	26
3.1	Présentation du périmètre du programme	26
3.2	Enjeux et Objectif du programme	26
3.2.1	Enjeux du programme	26
3.2.2	Objectif du programme	27
3.3	Principaux résultats du programme	27
3.4	Indicateurs de performance et cibles	27
3.5	Stratégie du programme	27
3.6	Présentation des actions et mesures	28
3.6.1	Actions	28
3.6.2	Mesures d'accompagnement	29
3.7	Cadre organisationnel de mise en œuvre du programme	29
3.8	Hypothèses et risques liés à la mise en œuvre du programme	29
3.8.1.	Hypothèses	29
3.8.2.	Risques liés à la mise en œuvre du programme	30
	CONCLUSION	32
	Annexes	33

Annexe I : Cadre logique par Programme	33
Annexe II : Tableau des emplois affectés par Programme	41
Annexe III : Schéma de financement	41

INTRODUCTION

1 Contexte et justification

Depuis 2003, le Niger a entrepris des réformes pour améliorer son système de gestion des finances publiques et se conformer entre autres aux directives de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Dans ce cadre, à partir de 2007, le Niger a élaboré et mis en œuvre des Cadres de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) sectoriels notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation de base et du secteur rural. Cependant, ces CDMT sectoriels ont été élaborés avant même le CDMT global qui définit les contraintes budgétaires et les priorités stratégiques. C'est ainsi qu'un comité technique a été créé en 2009 pour conduire l'élaboration du CDMT Global et appuyer les Ministères sectoriels dans le processus d'élaboration des CDMT sectoriels. Un CDMT global a été élaboré en 2010 qui est annexé à la loi de finances 2011. En outre un Guide méthodologique pour l'élaboration des CDMT sectoriels et un manuel pour le CDMT Global ont été élaborés et validés avec l'ensemble des acteurs de la gestion budgétaire.

Le Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT), utilisé jusqu'ici, reposait sur une planification triennale glissante sur la base de laquelle étaient projetés les besoins de financement. En 2009, suite à une réforme des finances publiques initiée par l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), le CDMT a muté vers un Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD) devant mieux matérialiser la gestion axée sur les résultats (GAR) à travers les budgets-programmes.

Cette réforme des finances publiques de l'UEMOA a instauré de nouvelles règles de gestion des ressources publiques avec plus de rigueur et de transparence. C'est ainsi que six (6) directives ont été adoptées, imprimant un saut qualitatif dans la gestion des Finances publiques de l'Union.

Ainsi, en application des directives de l'UEMOA, le Niger a adopté en 2012 la loi organique n°2012-09 du 26 mars 2012, relative aux lois de finances passant ainsi, d'une logique de moyens à une logique de résultats. D'autres textes subséquents ont été pris notamment les décrets relatifs à la Nomenclature Budgétaire de l'Etat, au Règlement Général sur la Comptabilité publique, au Plan comptable de l'Etat et au Tableau sur les Opérations financières de l'Etat :

- le décret n° 2013-83/PRN/MF du 1^{er} mars 2013, portant Règlement Général de la Comptabilité Publique (RGCP) ;
- le décret n° 2013-84/PRN/MF du 1^{er} mars 2013, portant Nomenclature Budgétaire de l'Etat (NBE) ;

Cette réforme sera progressivement appliquée jusqu'en 2017 date de son entrée en vigueur définitive.

En son article 51, la LOLF pose le Document de programmation budgétaire Economique et pluriannuelle (DPBEB) comme référentiel de l'élaboration de la loi de Finances. Ainsi, au niveau ministériel, Chaque département est invité à élaborer un Document de Programmation Pluriannuel des Dépenses (DPPD) pour apprécier les résultats attendus de chaque programme en fonction des objectifs poursuivis.

Sous ce rapport, le DPPD 2022 – 2024 du MH/A va poursuivre les objectifs suivants : concevoir, élaborer, mettre en œuvre, de suivre et évaluer la politique nationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement

Après avoir décliné la place du secteur dans l'économie nationale, l'articulation des stratégies sectorielles avec les politiques nationales et la mission du secteur, le document se présente comme suit : la première partie dressera les orientations stratégiques du secteur avec un diagnostic, les résultats de développement du secteur et une définition des Objectifs stratégiques. La deuxième partie traitera de la programmation opérationnelle à moyen terme.

2 Présentation générale du secteur

Le secteur de l'eau et de l'assainissement a évolué à travers plusieurs départements ministériels. Malgré des efforts importants réalisés en milieu rural en matière d'investissements dans le domaine de l'hydraulique rurale, le taux d'accès théorique à l'eau potable est seulement de 48,85% en 2021 contre 47,24% en 2020. Dans le nouveau contexte caractérisé par l'atteinte des ODD à l'horizon 2030, le Niger met en oeuvre le Programme Sectoriel Eau, Hygiène, et Assainissement (PROSEHA 2016-2030) qui reprend les objectifs internationaux et intègre les stratégies nationales en matière d'alimentation en eau potable, d'hygiène, d'assainissement, de l'hydraulique pastorale, de la connaissance, du suivi et de la protection des ressources en eau.

3 Missions du ministère

Les missions du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA) consistent à la conception, l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la politique nationale en matière d'hydraulique et d'Assainissement conformément aux orientations du Gouvernement (Décret N° 2013-427/PM du 9 octobre 2013). Ces missions sont assurées grâce à l'action combinée des populations, de l'Etat (à travers ses dispositifs centraux, déconcentrés et décentralisés) et de plusieurs acteurs non étatiques (PTF, ONG, Associations de Développement, Secteur privé, Société civile et Syndicats).

De manière spécifique les missions suivantes sont assignées au MHA :

- la définition et la mise en œuvre des politiques et stratégies dans le domaine de l'eau et de l'assainissement ;
- la contribution à la définition et à la mise en œuvre des politiques et stratégies dans le domaine de l'hygiène et de l'assainissement ;
- l'élaboration et l'application des textes législatifs et réglementaires en matière d'eau et d'assainissement ;
- l'approvisionnement en eau potable des communautés humaines et du cheptel ;
- l'élaboration et la mise en œuvre du Plan National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE), l'inventaire des ressources hydrauliques et l'établissement des rapports périodiques sur l'état des ressources en eau;
- la connaissance, la conservation et la protection des eaux souterraines et de surface ;
- la promotion de la gestion intégrée des ressources en eau ;
- le contrôle de l'exploitation des infrastructures hydrauliques et de la gestion des services publics d'alimentation en eau potable;
- la gestion des relations avec les organismes nationaux intervenant dans son domaine de compétence.

ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU SECTEUR

1 Evolution des principaux indicateurs sectoriels

A partir de 2014, la mise à jour du référentiel des ouvrages hydrauliques sur la base du recensement de 2012 a entraîné une rétopolation des Taux de Couverture géographique (TCg) et le Taux d'Accès Théorique à l'eau potable (TAt), avec des baisses respectivement de 9,4 et 6,2 points de pourcentage.

Il est à noter que la prise en compte des résultats du RGPH 2012 (Taux de croissance qui passe de 3,1 en 2001 à 3,9% en 2012) a entraîné une rupture de séries par rapport aux données de base du MHA dans le calcul des indicateurs.

En hydraulique rurale, le TCg se situe à 72,97% en 2021 contre 72,39% en 2020, pour une cible de 95% en 2025 fixée par le Programme de Renaissance acte 3. Le TAt s'établit à 48,61% en 2021 contre 47,24% 46,31% en 2020. Le taux de panne des ouvrages hydrauliques s'est également amélioré, passant de 7,96% en 2020 à 7,25% en 2021.

En hydraulique urbaine, le taux de desserte est passé de 98,66% en 2020 à 98,82% en 2021

En milieu rural, l'accès au service basique d'eau potable en milieu rural est passé de 50,4% en 2020 à 49,1% en 2021, tandis que l'accès au service optimum est passé de 1,8% en 2020 à 4,1% en 2020.

En milieu urbain, l'accès au service basique d'eau potable en milieu rural est passé de 45,4% en 2020 à 44,4% en 2021, tandis que l'accès au service optimum est passé de 48,8% en 2020 à 45,3% en 2021.

Concernant, l'assainissement, les proportions des populations ayant accès au service basique au niveau national passe de 7,1% en 2020 à 10,9% en 2021 provoquant une augmentation de 3,8 points de pourcentage.

Le taux de défécation à l'air libre en milieu rural a connu une baisse significative de 17,6 points passant de 84,7% en 2020 à 67,1% en 2021. Par contre, en milieu urbain, ce taux a augmenté de 1,7 points (9,9% en 2020 contre 11,6 % en 2021). Au niveau national, ce taux a connu une baisse significative de 14,9 points passant de 73,7% en 2020 à 58,8% en 2021. Ceci est due à la certification de 8 communes en 2021 en plus de quelques interventions éparses des autres partenaires.

2 Diagnostic du secteur

En somme, le Niger, pays sahélien, par excellence, doit créer toutes les conditions pour évaluer les ressources en eau afin de mieux planifier son développement économique et social basé en grande partie sur l'agriculture et les exploitations minières. Aussi, l'adoption du PANGIRE constitue certainement la solution ultime pour atteindre cet objectif. Le processus d'élaboration des PLEA à l'échelle communale doit se poursuivre car ces plans locaux de l'eau et de l'assainissement ont un triple rôle pour le secteur. En 2020, 244 communes disposent de leur PLEA.

En milieu rural, en plus de la pratique courante de la défécation en plein air, les ménages produisent des déchets dits "domestiques" issus des activités ménagères (cuisine,

nettoyage, etc.). De nombreux ménages pratiquent en plus dans leur concession un petit élevage d'animaux domestiques. Les ménages collectent les ordures et les déversent dans la nature, le plus souvent aux alentours immédiats des villages. En milieu urbain, les ménages ne disposent pas de systèmes appropriés d'évacuation des ordures. Les ordures sont collectées et déversées le plus souvent dans des dépotoirs sauvages ou, dans de rares cas, dans des poubelles clairsemées de la municipalité qui sont irrégulièrement évacuées vers des décharges sauvages. Même en milieu urbain, l'accès aux systèmes d'assainissement est faible. La latrine non couverte est le moyen d'évacuation le plus répandu à Niamey (un ménage sur deux y ayant recours).

L'analyse de la situation a permis de dégager les forces, faiblesses, défis et opportunités suivants :

Tableau 1 : Forces, faiblesses, défis et opportunités

FORCES	FAIBLESSES	DEFIS	OPPORTUNITES
<ul style="list-style-type: none"> • Existence du PROSEHA • Existence d'un guide AEP • Existence de canevas de l'élaboration des PLEA • Pratique de l'approche programme • Existence d'un cadre de concertation Etat PTF du secteur • Existence d'un cadre de concertation Etat-ONG • Connaissance des normes d'implantation des infrastructures hydrauliques • Existence d'un logiciel de traitement des 	<ul style="list-style-type: none"> • Vulgarisation insuffisante du guide du SPE • Pratique limitée de l'approche programme dans le secteur • Non fonctionnement du SISIEAN et Faible mise à jour de l'IRH-SIGNER • Tenue irrégulière des réunions de la CNEA • Non vulgarisation de la SNHP et son guide d'animation • Retard dans la mise œuvre du plan de formation • Faible participation des communes à la prise de décision • Insuffisance de personnel dans les services déconcentrés 	<ul style="list-style-type: none"> • Appropriation du PDES • Appropriation du PROSEHA • Vulgariser le guide SPE et généraliser la gestion déléguée • Généraliser l'élaboration des PLEA • Etendre la pratique de l'approche programme • Opérationnaliser le SISEAN • Ténue régulière de la CNEA • Vulgariser et Opérationnaliser la SNHP • Elaborer le plan de formation • Améliorer le taux d'accès à l'eau et à l'assainissement • Doter les 	<ul style="list-style-type: none"> • PDES 2022 - 2026 • Le droit à l'eau pour tous est garanti par la Constitution nigérienne, • L'existence des initiatives gouvernementales de dimensions sectorielle ou globales : Déclaration de Paris, Programme 11^{ème} FED en faveur de la gouvernance, etc., • Contributions des PTF et ONG à la mise en œuvre du PROSEHA pour l'atteinte des ODD • La réforme des finances

FORCES	FAIBLESSES	DEFIS	OPPORTUNITES
<p>informations SIGNER</p> <ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un cadre de participation de tous les acteurs de l'eau et de l'assainissement (CNEA) • Existence d'une stratégie de promotion de l'hygiène et de l'assainissement de base • Existence d'une stratégie nationale de l'hydraulique pastorale (SNHP) et son guide d'animation • Existence d'un plan de formation initiale et continue des agents 		<p>communes et structures déconcentrées de personnel approprié</p>	<p>publiques consacrant la généralisation du budget programme et prévoyant la déconcentration de la fonction d'ordonnateur,</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'amorce de la culture de la « Gestion Axée sur les Résultats », • L'adhésion de cinq partenaires dans la gestion selon l'approche programme, • L'existence des initiatives régionales et internationales en matière d'eau et assainissement • Existence et disponibilité des agents devant garantir la collecte et le traitement des informations • Existence des critères objectifs de répartition conséquente des crédits budgétaires entre et à l'intérieur des différentes régions • Disponibilité d'opérateurs

FORCES	FAIBLESSES	DEFIS	OPPORTUNITES
			<p>privés affichant un intérêt pour la professionnalisation de la gestion déléguée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Disponibilité et volonté des autorités à créer le cadre d'amélioration des conditions de vie des populations • Recrutements d'agents pour satisfaire les besoins du secteur en ressources humaines • Adoption d'une Loi sur le transfert des compétences et des ressources aux communes • Existence d'un plan de transfert des compétences et des ressources aux collectivités territoriales ; • Survenance de la Covid-19 montrant l'importance de l'Hygiène des mains

3 Articulation entre stratégie sectorielle et priorités nationales

Le Gouvernement du Niger à adopter le PDES 2017-2021, qui s'inscrit dans la perspective des Objectifs du Développement Durable (ODD). Parmi les cinq axes assignés au PDES 2017-2021 que sont :

- Axe 1 : Renaissance culturelle ;
- Axe 2 : Développement social et transition démographique ;
- Axe 3 : Accélération de la croissance économique ;
- Axe 4 : Amélioration de la gouvernance, paix et sécurité ;
- Axe 5 : Gestion durable de l'environnement.

La politique du secteur s'inscrit au niveau des axes 2 et 5.

Le PROSEHA 2016-2030 est pris en compte à travers les sous-programmes suivants :

- *Sous-programme 3.4: Renforcement des capacités de gestion de l'eau potable (axe2 PDES 2017-2021)*
- *Sous-programme 10.3 : Gestion intégrée des ressources en eau (axe5 PDES 2017-2021)*
- *Sous-programme 11. 1 : Renforcement de l'hygiène et de l'assainissement (axe5 PDES 2017-2021)*

Le développement du secteur de l'eau potable et de l'assainissement au Niger s'appuie sur deux (2) documents de référence : i) le Programme Sectoriel Eau, Hygiène et Assainissement (PROSEHA 2016-2030) adopté en mai 2017 ; ii) Plan d'Actions National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE) adopté par le Gouvernement en mai 2017. A ceux-là s'ajoutent. Le document de « Politique et stratégie pour l'eau et l'assainissement » et le « Schéma Directeur de Mise en valeur et de Gestion des Ressources en Eau », élaboré en 1993, puis actualisé en 1997.

A ces documents se sont ajoutées :

- (i) la Lettre de Politique Sectorielle de l'Hydraulique Urbaine adoptée le 21 Décembre 1999 (révisée le 16 avril 2010) ;
- (ii) la Stratégie Nationale de l'Hydraulique Pastorale (SNHP) adoptée en juillet 2014 ;
- Enfin, la Stratégie Opérationnelle de Promotion de L'Hygiène et de l'Assainissement de Base (SOPHAB) en 2014.

4 Vision et Objectif stratégique

4.1 Vision

La vision du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement est de garantir d'ici 2030, l'accès universel à l'eau potable en mettant à la disposition de chaque ménage un robinet fonctionnel et des infrastructures d'hygiène et d'assainissement en milieux rural et urbain, tout en assurant une gestion durable des ressources en eau.

4.2 Objectif stratégique

L'objectif stratégique du MHA est de concevoir, d'élaborer, de mettre en œuvre, de suivre et d'évaluer la politique nationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.

4.3 Résultats attendus

R1 : La disponibilité et la gestion durable de l'eau pour tous sont assurées ;

R2 : La disponibilité et la gestion durable de l'assainissement pour tous sont assurées.

5 Présentation de la stratégie du ministère et des orientations retenues

5.1 Principes directeurs de la politique sectorielle

Le Niger a pris l'option de :

- assurer le service d'eau potable essentiellement par des infrastructures qui garantissent l'accès par le truchement du robinet ;
- veiller à ce que tous les investissements qui seront consentis dans le cadre de la mise en œuvre du PROSEHA puissent permettre à terme de réaliser des branchements privés ;
- promouvoir l'assainissement à tous les niveaux sur la base de l'élaboration d'une réglementation vigoureuse établissant les équipements d'assainissement et d'hygiène d'une part et d'autre part la généralisation de la mise en œuvre de l'approche « Assainissement Total Piloté par la Communauté » (ATPC) ;
- associer tous les usagers, planificateurs et décideurs à la gestion et la mise en valeur des ressources en eau

Pour satisfaire à ces principes il convient d'adopter une approche intégrée qui tient compte des besoins immédiats et à long terme. Tous les facteurs (écologiques, économiques et sociaux) doivent être pris en considération dans la perspective d'un développement durable, l'eau étant un bien économique dont la valeur correspond à la meilleure utilisation qui peut en être faite.

5.2 Axes stratégiques

Pour relever les défis et les enjeux dans les domaines de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement, deux axes stratégiques sont identifiés. Il s'agit d'assurer :

- l'accès pour tous à l'eau potable et
- l'accès de tous à des services, d'hygiène et d'assainissement adéquats.

Afin de matérialiser ces axes stratégiques, le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement mettra en œuvre trois programmes budgétaires qui sont :

- le Programme 1 : Pilotage et administration de la politique du Ministère;
- le Programme 2 : Accès à l'eau potable
- le Programme 3 : Hygiène et Assainissement

6 Présentation du cadre stratégique des programmes

Le tableau ci-après présente le cadre stratégique des programmes

Tableau 2 : Cadre stratégique des programmes

Objectif stratégique	Axes stratégiques	Programme	Objectif	Indicateur	Crédit de paiement 2023
L'objectif du MHA est de concevoir, d'élaborer, de mettre en œuvre, de suivre et d'évaluer la politique nationale dans les domaines de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement afin de :	Assurer l'accès pour tous à l'eau potable et aux infrastructures, d'hygiène et d'assainissement.	Programme 1 : Pilotage et administration de la politique en matière de l'eau et de l'assainissement	Objectif 1.1 : Assurer l'efficacité et l'efficience dans la mise en œuvre des programmes	Indicateur 1.1.1 Taux d'exécution physique des programmes Indicateur 1.1.2 Taux d'exécution financière des programmes	2 637 552 088
		Programme 214 : Accès à l'eau potable	Objectif 2.1 : Assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable pour tous, à un coût abordable Objectif 2.2 : assurer l'accès à l'eau de qualité en quantité suffisante et de façon équitable pour tous les usagers de l'espace pastoral dans la quiétude et la solidarité	Indicateur 2.1.1 : Taux d'accès des ménages au service optimal d'eau potable Indicateur : 2.2.1 : Taux de couverture des besoins en eau du cheptel	93 477 602 739

Objectif stratégique	Axes stratégiques	Programme	Objectif	Indicateur	Crédit de paiement 2023
		Programme 3 Hygiène et Assainissement	Objectif 3 Objectif 3.1 : Assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats	Indicateur 3.1.1 : Taux d'accès des populations au service d'assainissement Indicateur 3.1.2 : Taux de défécation à l'air libre	5 666 554 928
Total					101 781 709 754

Ce cadre stratégique permettra l'atteinte des objectifs du PROSEHA en particulier et ceux du PDES en général.

1 Programme 216 : Pilotage et administration de la politique du Ministère

1.1 Présentation du périmètre du programme 216

Le périmètre du programme « pilotage et administration de la politique du ministère » recouvre toutes les actions de coordination, du contrôle, du suivi, de la gestion administrative, financière et techniques des services, de programmation, du suivi et évaluation, de la collecte et traitement des données, de la communication, de la préparation du budget, de la préparation et de la mise en œuvre des procédures de passations des marchés.

1.2 Enjeux et Objectif du programme 216

Le principal enjeu pour le programme « Pilotage et Administration de la politique du ministère » est d'opérer un ensemble de choix stratégiques relatifs au leadership et à la satisfaction durable des besoins de financement conformément aux orientations du PROSEHA,

L'objectif de ce programme est à l'horizon 2030, d'améliorer la gouvernance, renforcer les capacités nationales et la participation citoyenne en ce qui concerne la gestion de l'eau et de l'assainissement.

1.3 Principaux résultats du programme 216

R1 : le leadership et la satisfaction durable des besoins de financement du secteur sont efficacement assurés ;

R2 : la coordination, le suivi-évaluation et la régulation du secteur sont efficacement assurés.

1.4 Indicateurs de performance et cibles du programme 216

Les indicateurs de performances et leur valeur sont présentés dans le tableau ci-après.

Tableau 3 : Indicateurs de performance et cibles du programme 1

Intitulé des indicateurs	Réf. 2018	Cible 2022	Cible 2023	Cible 2024	Cible 2025
Taux d'exécution physique des programmes	50%	59%	61%	65%	69%
Taux d'exécution financière des programmes (Base ordonnancement)	33%	67%	69%	71%	75%

1.5 Stratégie du programme 216

Conformément aux orientations des autres sous-programmes qui forment le PROSEHA, le MHA opère un ensemble de choix stratégiques qui orientent le sous-programme Gouvernance. Il s'agit de trouver **des solutions adoptées pour le leadership**, la satisfaction durable des besoins de financement du secteur, la coordination, le suivi-évaluation et la régulation.

1.6 Présentation des actions et mesures

1.6.1 Actions

Les actions du programme 1 sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 4 : Présentation des actions du programme 216

<i>Axes stratégique</i>	<i>Actions</i>	<i>Objectifs</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Responsable</i>
Assurer l'accès pour tous à l'eau potable et aux infrastructures, d'hygiène et d'assainissement	1. Gestion des ressources humaines	Améliorer la gouvernance	Taux d'exécution des plans de formation et de carrières	DRH
	2. Développement des capacités des acteurs publics	Renforcer les capacités nationales et la participation citoyenne en ce qui concerne la gestion de l'eau et de l'assainissement	Nombre de formations tenues Nombre d'agents formés	DRH
	3. Renforcement de la coordination des acteurs	Assurer la coordination, et la régulation du secteur	Nombre de cadres de concertation tenus	SG
	4. Suivi, évaluation, communication et échange d'information au niveau sectoriel	Assurer efficacement la coordination, le suivi-évaluation et la régulation du secteur	Pourcentage des recommandations des évaluations utilisées	DEP
	5. Gestion administrative et financière du MH/A	Assurer efficacement le leadership et la satisfaction durable des besoins de financement du secteur	Taux d'exécution du budget Taux de mobilisation de ressources financières	DRFM

1.6.2 Mesures d'accompagnement du programme 216

En vue d'assurer une mise en œuvre efficace des actions, il est nécessaire de prendre des mesures d'accompagnement suivantes :

- Mettre en œuvre la stratégie de mobilisation du financement des programmes ;
- Etablir la situation de référence basée sur les indicateurs du programme de la deuxième phase du PROSEHA 2021-2025 ;
- Maîtriser et respecter la programmation ascendante (communale, régionale et nationale) ;
- Mettre en œuvre le plan de transfert des compétences et des ressources.

1.7 Cadre organisationnel de mise en œuvre du programme 216

Responsable du Programme : Le Directeur des Etudes et de la Programmation, est responsable du programme. Il est supplié par le Directeur des Ressources Financières et du Matériel

La mise en œuvre de ce programme sera assurée par :

- Le Cabinet du Ministre ;
- Le Secrétariat Général ;
- L'Inspection Général des Services ;
- La Direction des études et de la programmation ;
- La Direction des ressources financières et du matériel ;
- La Direction des Ressources Humaines ;
- La Direction des Marchés Publics et de délégations des services ;
- La Direction des Archives, de la Documentation, de l'Information et des Relations Publiques ;
- La Direction de la Législation ;
- Le Centre de Formation aux Techniques de l'Eau et de l'Assainissement ;
- La Direction de l'Informatique et de la Gestion des Bases de données ;
- Les Directions Régionales de l'Hydraulique et l'Assainissement ;
- Les Directions Départementales de l'Hydraulique et l'Assainissement ;
- Les Services Communaux de l'Hydraulique et de l'Assainissement (SCHA).

1.8 Hypothèses et risques liés à la mise en œuvre du programme 216

1.8.1. Hypothèses

Pour atteindre les objectifs assignés au MHA, le programme peut se baser sur des hypothèses suivantes :

- La stabilité politique ;

- Les pandémies ;
- La Cohésion sociale ;
- Les Ressources financières humaine et matérielle disponible et suffisantes
- La Mobilisation des compétences managériales et techniques requises pour l'exécution du programme.

1.8.2. Risques

Les principaux risques qui menacent la réalisation des actions déclinées au niveau du programme, sont entre autres, les suivants :

- Résistances des professionnels aux changements de paradigmes (services, droits humains, etc.) ;
 - Faible portage politique des changements des paradigmes ;
 - Insuffisance des financements ;
 - Survenance des maladies pandémiques ;
 - Faible alignement des PTF sur les procédures nationales d'investissements publics ;
 - Crises politique et sécuritaires ;
 - Urbanisation hors prévision officielle ;
 - Accroissement démographique.
- **Les risques relatifs à la conjoncture internationale et régionale** : l'économie du Niger étant ouverte, les exportations et les importations de produits essentiels à son développement dépendent de la conjoncture internationale et régionale. En effet, les fluctuations des cours des produits énergétiques importés ou la tendance défavorable des cours des produits à l'exportation impactent négativement sur la croissance économique. Aussi, en général, les crises internationales fragilisent l'économie mondiale et engendrent, souvent, des poussées inflationnistes sur certains produits. Ces perturbations constituent des risques majeurs pouvant remettre en cause les choix stratégiques et entraver la mise en œuvre des actions du DPPD du MHA.
 - **Les risques liés à la persistance des restrictions budgétaires** qui limite le recrutement accru du personnel pour combler le déficit criard.
 - **Les risques inhérents à la mise en œuvre des activités du DPPD** : le financement du DPPD étant tributaire de plusieurs bailleurs, sa mise en œuvre va être confrontée à l'utilisation d'une multiplicité de procédures. Ce qui engendrerait des dysfonctionnements qui pourraient entraîner une faible absorption des ressources financières. Par ailleurs, comme partout ailleurs, la corruption constitue un défi majeur, en matière de mal qui gangrène l'économie des différents pays.
 - **La mobilité des ressources humaines** : les affectations excessives des agents sont de nature à handicaper la réalisation des actions programmées dans le DPPD.

1.9 Tableaux de programmation

Les programmations du programme sont présentées dans les tableaux ci-après :

Tableau 5 : Programmation financière par catégorie de dépenses 2023-2025

Programmes	2023	2024	2025
Programme 216 : Pilotage et administration de la politique du ministère			
Personnel	699 090 446	740 919 909	785 441 206
Biens et services	277 878 268	295 198 594	313 460 241
Transfert	4 599 053	5 154 286	5 776 742
Investissements	1 655 984 320	1 966 878 924	2 187 597 076
Total général	2 637 552 088	3 008 151 712	3 292 275 265

Tableau 6 : Programmation financière par action 2023-2025

Programmes	2023	2024	2025
Programme 216 : Pilotage et administration de la politique du ministère			
Action 1: Gestion des ressources humaines	95 897 123	101 665 714	107 797 869
Action 2: Développement des capacités des acteurs publics	613 996 866	568 580 741	574 564 153
Action 3: Renforcement de la coordination des acteurs	180 090 871	191 107 661	202 773 157
Action 4: Suivi, évaluation, communication et échange d'information au niveau sectoriel	65 093 189	69 007 899	73 169 555
Action 5: Gestion administrative et financière du MH/A	1 682 474 039	2 077 789 698	2 333 970 531
Total général	2 637 552 088	3 008 151 712	3 292 275 265

2 Programme 214 : Accès à l'Eau Potable

2.1 Présentation du périmètre du programme

Le périmètre du programme « Accès à l'Eau Potable » recouvre toutes les actions d'élaboration et de la mise en œuvre des politiques, conventions et accords internationaux, stratégies et plans d'actions en matière de la **connaissance**, du suivi, de la protection des ressources en eau, de la gestion intégrée des ressources en eau et d'alimentation en eau potable en milieux rural et urbain.

A ce titre le périmètre concerne principalement les actions suivantes :

- le développement des infrastructures d'hydraulique urbaine, villageoise et pastorale ;
- le développement des approches pour protéger les zones de captage d'eau potable et assurer la qualité de l'eau produite et distribuée ;
- la conception et la mise en place de programmes d'information, de sensibilisation et d'encadrement des populations en matière d'eau potable ;
- la connaissance et le suivi de la ressource en eau ;
- la gestion intégrée des ressources en eau.

2.2 Enjeux et Objectif du programme

Les enjeux du programme sont énormes au regard du taux d'accès à l'eau potable des populations surtout en milieu rural et de son impact humain (les maladies hydriques sont la première cause de mortalité infantile) et politique (l'eau potable est la première demande des populations avant tous leurs autres besoins).

De manière générale, le suivi régulier des ressources en eau devient un impératif en raison du phénomène du changement climatique d'une part et d'autre part de l'Initiative 3 N « Les Nigériens Nourrissent les Nigériens » qui est un ambitieux sous-programme du Programme de la Renaissance du Niger avec une importante demande en eau pour sa mise en œuvre.

L'un des enjeux de ce programme « Accès à l'eau potable » est de veiller à ce que tous les investissements consentis dans le cadre du PROSEHA puissent permettre à terme de réaliser des branchements privés.

2.3 Principaux résultats du programme

- L'accès universel et équitable à l'eau potable à un coût abordable en milieu rural est assuré ;
- L'accès universel à l'eau potable à un coût abordable en milieu urbain est assuré ;
- La connaissance, le suivi et la protection des ressources en eau sont améliorés.

2.4 Indicateurs de performance et cibles

Les indicateurs de performance du programme et leurs cibles sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau 7 : Indicateurs de performance et cible du programme 214

Indicateur	Réalisation 2021	Cible 2022	Cible 2023	Cible 2024	Cible 2025
Taux d'accès théorique à l'eau potable en milieu rural	48,61%	50,44%	52,04%	53,64%	55%
Taux de Couverture géographique	72,97%	74,17%	75,37%	76,57%	95%
Taux d'accès basique en milieu rural	49.1%	51%	53%	55%	57%
Taux d'accès optimum en milieu rural	4.1%	5,8%	6,8%	7,8%	9%
Taux de desserte en eau potable en milieu urbain	98,82%	98,89%	98,95%	99,55%	99,85%
Taux d'accès basique en milieu urbain	44.4%	35,50%	30,50%	25,50%	20,50%
Taux d'accès optimum en milieu urbain	45.3%	52,50%	54,50%	56,50%	58%

2.5 Stratégie du programme

L'adéquation entre les ressources en eau d'origine météorique, superficielle et souterraine et des besoins des différents sous-secteurs d'utilisation, doit se concrétiser à tous les niveaux. Ceci suppose une parfaite connaissance des ressources et des besoins en eau.

Le Niger a pris l'option d'assurer le service d'eau potable essentiellement par des infrastructures qui garantissent l'accès par le truchement du robinet. La notion de Ménage Desservi (MD) est développée comme principale unité de planification des besoins en nouveaux ouvrages de distribution d'eau potable. Elle permet d'accompagner la transition progressive des ouvrages collectifs de distribution (pompes à motricité humaine, bornes fontaines des adductions et postes d'eau autonomes) vers les branchements privés.

Ainsi, les forages même destinés initialement à être équipés de Pompe à Motricité Humaine (PMH) devront être dimensionnés pour pouvoir être équipés de pompes électriques et alimenter des réseaux AEP dans le futur. Les besoins en points d'eau sont donc estimés désormais en MD.

2.6 Présentation des actions et mesures

2.6.1 Actions

Tableau 8 : Présentation des actions du programme

<i>Axes stratégique</i>	<i>Actions</i>	<i>Objectifs</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Acteurs</i>
Assurer l'accès pour tous à l'eau potable et aux infrastructures, d'hygiène et d'assainissement	1. <i>Amélioration de l'accès à l'eau potable en milieu rural (Villageois et pastoral)</i>	Assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable à un coût abordable en milieu rural dans la quiétude et la solidarité	Indicateurs : Taux d'accès théorique à l'eau potable pour tous Taux de couverture géographique Nombre des points d'eau pastoraux réalisés et gérés de manière inclusive	DGH
	2. <i>Connaissance et suivi des ressources en eau</i>	Mettre en œuvre une gestion intégrée et une utilisation rationnelle des ressources en eau à tous les niveaux	Nombre de missions de suivi des ressources en eau Nombre de piézomètres, de dispositifs de la qualité de l'eau et de stations hydrométriques installés ou réhabilités	DGH
	3. <i>Amélioration de l'accès à l'eau potable en milieu urbain</i>	Assurer l'accès universel à l'eau potable à un coût abordable en milieu urbain	Taux de desserte à l'eau potable pour tous en milieu urbain	SPEN

2.6.2 Mesures d'accompagnement

En vue d'assurer une mise en œuvre efficace des actions, il est nécessaire de prendre des mesures d'accompagnement suivantes :

- Etablir la situation de référence basée sur les indicateurs de la deuxième phase du PROSEHA 2021-2025 ;
- Elaborer une politique nationale de l'eau sur la base des enjeux de l'ODD 6 ;

- Rendre effective la transition des équivalents points d'eau moderne (EqPEM) vers les ménages desservis (MD) ;
- Corriger les disparités inter et intra régionales ;
- Opérationnaliser le système d'information sur l'eau (SINEA).

2.7 Cadre organisationnel de mise en œuvre du programme

Responsable du Programme : Directeur Général de l'Hydraulique. Il est supplié par Directeur des Ressources en Eau.

Le responsable du Programme aura la coordination de la mise en œuvre du programme.

La mise en œuvre de ce programme sera assurée par :

- La Direction Générale de l'Hydraulique et ses Directions Techniques
- La Société du Patrimoine des Eaux du Niger (SPEN) ;
- Les Directions Régionales de l'Hydraulique et l'Assainissement ;
- Les Directions Départementales de l'Hydraulique et l'Assainissement ;
- Les Services Communaux de l'Hydraulique et l'Assainissement ;
- Les Projets et Programmes sous tutelle.

2.8 Hypothèses et risques liés à la mise en œuvre du programme

1.8.1. Hypothèses

Pour atteindre les objectifs assignés au MHA, le programme peut se baser sur des hypothèses suivantes :

- La stabilité politique,
 - Cohésion sociale ;
 - Respect de la programmation ascendante ;
 - Ressources financières, humaine et matérielle disponibles et suffisantes ;
 - Mobilisation des compétences managériales et techniques requises pour l'exécution du programme.
- **L'amélioration de la situation macro-économique** : l'exploitation des ressources minières et pétrolières du sous-sol nigérien constitue une opportunité permettant de garantir le financement de certaines actions prévues dans le présent DPPD. En outre, le développement du système de la gestion déléguée des points d'eau assurera sans doute des améliorations dans l'entretien des ouvrages hydrauliques chèrement acquis aussi bien sur fonds propres que sur fonds extérieurs. Pour assurer un service public de qualité et garantir l'accès de tous à l'eau potable dans un environnement sain, l'Etat doit accroître sa contribution financière au MHA.
 - **La fiabilisation des ressources mobilisables** : par la traduction des annonces faites par l'Etat et les PTF en engagements durables.

- **La mise en place d'un système de prévention** : permettant d'identifier, de façon précoce, les dysfonctionnements pouvant induire une adhésion insuffisante des acteurs concernés et proposer à temps des mesures correctives.

1.8.2. Risques

Les principaux risques qui menacent la réalisation des actions déclinées au niveau du programme, sont entre autres, les suivants :

- Résistances des professionnels aux changements de paradigmes (services, droits humains, etc) ;
- Faible portage politique des changements des paradigmes ;
- Insuffisance des financements ;
- Faible alignement des PTF sur les procédures nationales d'investissements publics ;
- Crises politique et sécuritaires ;
- Urbanisation hors prévision officielle ;
- Accroissement démographique ;
- Changement climatique ;
- Survenance des pandémies ;
- Catastrophe naturelle.

2.9 Tableaux de programmation

Selon les résultats des programmations ascendantes tenues dans les 8 régions, il faudrait d'ici 2025 réaliser 24 067 éqPEM, si on veut atteindre l'objectif du PROSEHA relatif à la réduction des disparités. Pour cela, il est impérieux de mobiliser **361 005 000 000 F CFA** dont **167 100 000 000 F CFA** pour la seule année de 2023 en milieu rural.

Les programmations du programme 214 selon les conventions signées sont présentées dans les tableaux ci-après :

Tableau 9 : Programmation financière par catégorie de dépenses 2023-2025

Programmes	2023	2024	2025
Programme 214 : Accès à l'Eau Potable			
Personnel	1 682 173 009	1 782 821 568	1 889 949 919
Biens et services	7 243 394	7 694 880	8 170 902
Transfert	0	0	0
Investissements	91 788 186 335	93 856 592 216	71 144 784 953
Total général	93 477 602 739	95 647 108 664	73 042 905 775

Tableau 10 : Programmation financière par action 2023-2025

Programmes	2023	2024	2025
Programme 214 : Accès à l'eau potable			
Action 1 : Amélioration de l'accès à l'eau potable en milieu rural (Villageois et pastoral)	30 530 765 700	26 001 855 908	36 665 623 736
Action 2: Connaissance et suivi des ressources en eau	10 145 308 759	4 984 676 319	1 230 885 668
Action 3: Amélioration de l'accès à l'eau potable en milieu urbain	52 801 528 280	64 660 576 436	35 146 396 371
Total général	93 477 602 739	95 647 108 664	73 042 905 775

Cette programmation montre un déséquilibre financier difficile à surmonter au vu du rythme de mobilisation financière actuelle. En effet, l'écart entre les besoins exprimés par les collectivités territoriales et les ressources disponibles est très élevé en milieu rural. Il est de **136 569 234 300 F CFA** pour l'année 2023. Cet écart explique bien pourquoi dans le programme de renaissance acte 3, le Président de la République, a inscrit 7% du Budget pour l'eau et l'assainissement.

3 Programme 215 : Hygiène et Assainissement

3.1 Présentation du périmètre du programme

Le périmètre du programme « Hygiène et Assainissement », recouvre toutes les actions d'élaboration et de la mise en œuvre des politiques, conventions et accords internationaux, stratégies et plans d'actions en matière de l'hygiène et de l'assainissement.

A ce titre le périmètre concerne principalement les actions suivantes :

- la conception et la mise en œuvre de programmes pertinents d'information, de sensibilisation et d'encadrement des populations en matière d'hygiène et d'assainissement ;
- la généralisation de l'approche ATPC ;
- la promotion du marketing de l'assainissement en vue de faciliter l'accès des populations aux matériaux et équipements d'assainissement ; la réalisation des infrastructures d'hygiène et d'assainissement autonome en tenant compte du genre (GHM, handicapés, et plus vulnérables...) et de traitement des boues de vidange ;
- la réalisation et la mise en œuvre des schémas directeurs d'assainissement ;
- la promotion de la synergie d'actions entre les intervenants;
- la gestion des ressources matérielles, financières et humaines mises à la disposition du programme ;

3.2 Enjeux et Objectif du programme

3.2.1 Enjeux du programme

L'enjeu principal du programme se traduit par la recherche de l'amélioration du cadre de vie à travers la promotion du changement positif de comportement en matière d'hygiène et d'assainissement et la résolution des besoins en service d'assainissement des populations. De manière plus spécifique, il s'agit de :

- Parvenir au changement positif de comportement en matière d'hygiène et d'assainissement ;
- Identifier des mécanismes innovants pour le financement du programme ;
- Harmoniser les approches d'interventions dans le sous-secteur de l'assainissement ;
- Mettre à l'échelle l'approche communale WASH pour accompagner la mise en œuvre de l'ATPC ;
- Mettre à l'échelle l'approche communale WASH pour accompagner la mise en œuvre de l'ATPC ;
- Plaidoyer pour accélérer la mise en œuvre de la feuille de route Niger sans défécation à l'air libre
- Atténuer les disparités d'accès aux services d'assainissement inter et intra milieu urbain et milieu rural,

- Mettre à jour, vulgariser et appliquer les textes législatifs et réglementaires ainsi que les documents de référence ;
- Renforcer les capacités institutionnelles (ressources humaines, logistiques, matérielles).

3.2.2 Objectif du programme

L'objectif du programme est à l'horizon 2030, d'assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats, de mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable, et de réduire de moitié la proportion d'eaux usées non traitées.

3.3 Principaux résultats du programme

R1 : l'assainissement et l'hygiène en milieu rural sont améliorés ;

R2 : l'assainissement et l'hygiène en milieu urbain sont améliorés ;

R3 : les capacités institutionnelles pour la gestion de l'hygiène et de l'assainissement sont renforcées.

3.4 Indicateurs de performance et cibles

Tableau 11 : Indicateurs de performance et cible du programme 3

Indicateur d'accès aux services d'assainissement		Réalisations Rfce 2018	Réalisations 2021	Cible 2022	Cible 2023	Cible 2024	Cible 2025
Taux d'accès au service optimum d'assainissement	Milieu urbain	19,60 %	23.5 %	38.16%	40.69%	43.22%	45.75
	Milieu rural	1,10%	2.3%	17,40%	21,47%	25,54%	29.61
	National	4,10%	5.5%	19,40%	23,22%	27,04%	30.86
Taux d'accès au service basique d'assainissement	Milieu urbain	39,3%	25.9%	42,45%	43,14%	43,83%	44.52
	Milieu rural	7,3%	8.3%	19,85%	22,59%	25,33%	28.07
	National	12,5%	10.9 %	23,52%	25,92%	28,32%	30.72
Taux de défécation à l'air libre (pas de service)	Milieu urbain	11,70%	11.6 %	7,80%	6,82%	5,84%	4.86
	Milieu rural	82,20%	67.1 %	58,04%	52,77%	47,5%	42.23
	National	70,8%	58.8	49,99%	45,45%	40,91%	36.37

3.5 Stratégie du programme

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et au regard des défis des ODD, les choix stratégiques suivants sont opérés pour déterminer les actions du programme « Hygiène et Assainissement » :

- Le financement des systèmes d'hygiène et d'assainissement dans les formations sanitaires et établissements scolaires qui est du ressort du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement et les ministères en charge de l'éducation et la santé ;
- La maîtrise d'ouvrage des systèmes d'hygiène et d'assainissement dans les formations sanitaires et établissements scolaires est du ressort des communes bénéficiaires.
- Le financement et la maîtrise d'ouvrage des systèmes d'assainissement des lieux publics et autres lieux de vie sont à la charge des personnes physiques ou morales responsables.
- La promotion de l'assainissement à tous les niveaux se fera sur la base de l'élaboration d'une réglementation vigoureuse.
- Les activités de marketing de l'assainissement sont focalisées sur le renforcement des capacités des opérateurs privés et aussi l'ouverture de lignes de crédit.
- la réalisation et l'exploitation des stations de traitement des boues de vidanges et des eaux usées (STBVEU) doit privilégier le PPP.
- Pour l'accès des plus vulnérables, l'accent sera mis sur la promotion de la solidarité non institutionnelle (familiale, inter et intra régionale, religieuse, etc.) qui respecte l'autonomie et la durabilité du marché d'assainissement.
- Le développement des micro- crédits aux ménages pour leur faciliter l'accès aux équipements et matériaux de construction des ouvrages d'assainissement ;
- La recherche-action pour identifier des technologies à faible coût ;
- L'élaboration et la mise en œuvre de schémas directeurs d'assainissement.

3.6 Présentation des actions et mesures

3.6.1 Actions

Tableau 12 : Présentation des actions du programme « Hygiène et Assainissement »

Axe stratégique	Actions	Objectifs	Indicateurs	
Assure l'accès de tous aux services d'hygiène et d'assainissement adéquats	1. Communication et sensibilisation des populations en matière d'hygiène et d'assainissement	Améliorer les pratiques d'hygiène et d'assainissement à travers le changement positif de comportement des populations et le marketing de l'assainissement	Taux de défécation à l'air libre	DGA
	2. Equipement des formations sanitaires, des établissements scolaires et des autres lieux publics en	Améliorer l'accès des populations aux services d'assainissement	Taux d'accès aux services d'assainissement	DGA

Axe stratégique	Actions	Objectifs	Indicateurs	
	<p>systemes adéquats d'assainissement</p>			

3.6.2 Mesures d'accompagnement

En vue d'assurer une mise en œuvre efficace des actions, il est nécessaire de prendre les mesures d'accompagnement suivantes :

- Etablir la situation de référence basée sur les indicateurs prioritaires de la deuxième phase du PROSEHA 2021-2025 ;
- Adopter et Vulgariser le Document de Politique Nationale d'Hygiène et d'Assainissement ;
- Vulgariser les études sur la technologie à faible coût des ouvrages d'assainissement et le marketing de l'assainissement au Niger ;
- Valider et Vulgariser les plans type de latrines en milieu institutionnel et public ;
- Elaborer et vulgariser un guide de gestion des ouvrages publics d'assainissement ;
- Opérationnaliser le système d'information pour le suivi et évaluation des données sur l'assainissement ;
- Renforcer les capacités de la DGA en ressource humaine et matérielles ;
- Renseigner les indicateurs sur la prise en compte de la Gestion de l'Hygiène Menstruelle

3.7 Cadre organisationnel de mise en œuvre du programme

Responsable du Programme : La Directrice Générale de l'Assainissement. Elle est suppléée par la Directrice des Infrastructures d'assainissement en Milieu Rural.

La mise en œuvre de ce programme sera assurée par :

- La Direction Générale de l'Assainissement et ses trois (3) Directions Techniques ;
- Les Directions Régionales de l'Hydraulique et l'Assainissement (y compris Les conseillers régionaux en eau et assainissement) ;
- Les Directions Départementales de l'Hydraulique et l'Assainissement ;
- Les Services Communaux de l'Hydraulique et l'Assainissement ;
- Les Projets et Programmes sous tutelle.

3.8 Hypothèses et risques liés à la mise en œuvre du programme

3.8.1. Hypothèses

Pour atteindre les objectifs assignés au MHA, le programme peut se baser sur les hypothèses suivantes :

- La stabilité politique,
- Cohésion sociale ;
- Sécurité ;

- Ressources financières humaine et matérielle disponibles et suffisantes ;
- Mobilisation des compétences managériales et techniques requises pour l'exécution du programme.

3.8.2. Risques

Les principaux risques qui menacent la réalisation des actions déclinées au niveau du programme, sont entre autres :

- Résistances des professionnels aux changements de paradigmes (services, droits humains, etc) ;
- Faible portage politique des changements des paradigmes ;
- Insuffisance des financements ;
- Situation d'urgence (catastrophes naturelles, épidémie, pandémie ...)
- Crises politique et sécuritaires ;
- Urbanisation hors prévision officielle ;
- Accroissement démographique.

3.9 Tableau de programmation

Les programmations du programme sont présentées dans les tableaux ci-après :

Tableau 13 : Programmation financière par catégorie de dépenses 2023-2025 en F CFA)

Programme	2023	2024	2025
Programme 215 : Hygiène et Assainissement			
Personnel	179 510 318	190 250 863	201 682 888
Biens et services	3 405 261	3 617 513	3 841 301
Transfert	2 830 257	3 171 948	3 555 007
Investissements	5 480 809 090	3 968 889 542	4 380 163 093
Total général	5 666 554 927	4 165 929 866	4 589 242 289

Tableau 14 : Programmation financière par action 2023-2025 en FCFA

Programmes	2023	2024	2025
Programme 215 : Hygiène et Assainissement			
Action 1 : Communication et sensibilisation des populations en matière d'hygiène et d'assainissement	1 356 385 555	464 604 136	450 816 892
Action 2 : Equipement des formations sanitaires, des établissements scolaires et des autres lieux publics en systèmes adéquats d'assainissement	4 310 169 372	3 701 325 730	4 138 425 397
Total général	5 666 554 927	4 165 929 866	4 589 242 289

CONCLUSION

Le Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD) 2023-2025 a été élaboré en tenant compte du contexte macroéconomique du pays. Ce contexte est caractérisé par la persistance des facteurs exogènes pesants. Il s'agit entre autres de l'insécurité, de la Covid19 et du changement climatique.

Ce DPPD est élaboré en fonction du cadrage macroéconomique et des enveloppes plafonds sectorielles 2023-2025 notifiées par le Ministère des Finances. Les enveloppes sectorielles ne tiennent pas compte des priorités du Gouvernement, des réalisations antérieures, des enseignements tirés de la mise en œuvre des réformes des finances publiques. Il est évalué sur la période 2023-2025 à **330 090 298 625 F CFA**.

La mise en œuvre de ces trois programmes accompagnés des financements et d'un suivi-évaluation adéquats, permettra à coup sûr au Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement de mettre le Niger sur le sentier de l'ODD6 comme le prévoit le PROSEHA 2016-2030.

Annexe I : Cadre logique par Programme

Tableau 15 : Cadre logique du Programme « Pilotage et Administration de la Politique du Ministère »

Hiérarchie des résultats	Indicateurs de résultats	Sources de vérification	Hypothèses / risques
Effet 1 : La gouvernance de la gestion de l'eau et de l'assainissement est améliorée	Niveau de satisfaction de la coordination et le pilotage des programmes	Rapport annuel du MHA ; Rapport annuel de performances Enquêtes	Mobilisation des compétences managériales et techniques requises pour l'exécution du programme
Effet 1.1 La gestion des ressources humaines est assurée		Rapport annuel du MHA ; Rapport annuel de performances Enquêtes	Mobilisation des compétences managériales et techniques requises pour l'exécution du programme
Produit 1.1.1 : Le plan de formation et d'entretien des carrières est mis en œuvre	Nombre d'agents recrutés Nombre d'agents promus	Rapport annuel du MHA ; Rapport annuel de performances Enquêtes	Mobilisation des compétences managériales et techniques requises pour l'exécution du programme
Effet 1.2 : Les capacités des acteurs publics sont Développées	Nombre d'agents formés	Rapport annuel du MHA ; Rapport annuel de performances Enquêtes	Mobilisation des compétences managériales et techniques requises pour l'exécution du programme
Produit 1.2.1 : Les capacités des agents sont renforcées	Nombre de textes vulgarisés	Rapport annuel du MHA ; Rapport annuel de	Mobilisation des compétences managériales et techniques requises

Hierarchie des résultats	Indicateurs de résultats	Sources de vérification	Hypothèses / risques
		performances Enquêtes	pour l'exécution du programme
Effet 1.3 : la coordination des acteurs est renforcée		Rapport annuel du MHA ; Rapport annuel de performances Enquêtes	Mobilisation des compétences managériales et techniques requises pour l'exécution du programme
Produit 1.3.1 : Les outils de coordinations sont mis en place	Nombre de réunions des Cadres de Concertations tenues Nombre d'ateliers et réunions.	Rapport annuel du MHA ; Rapport annuel de performances Enquêtes	Mobilisation des compétences managériales et techniques requises pour l'exécution du programme
Effet 1.4 : Le Suivi, évaluation, communication et échange d'information au niveau sectoriel sont efficacement assurés	Niveau de satisfaction de la coordination	Rapport annuel du MHA ; Rapport annuel de performances Enquêtes	Mobilisation des compétences managériales et techniques requises pour l'exécution du programme
Produit 1.4.1 : les outils et méthodes de la gestion sont développés	Nombre de document de planification élaboré	Rapport annuel du MHA ; Rapport annuel de performances Enquêtes	Mobilisation des compétences managériales et techniques requises pour l'exécution du programme
Produit 1.4.2 : La Programmation est diffusée aux différents niveaux (communal, régional et central)	Nombre de listes de programmation diffusées	Rapport annuel du MHA ; Rapport annuel de performances Enquêtes	Mobilisation des compétences managériales et techniques requises pour l'exécution du programme

Hierarchie des résultats	Indicateurs de résultats	Sources de vérification	Hypothèses / risques
Produit 1.4.3 : Le système d'information et de suivi-évaluation de l'eau et de l'assainissement est fonctionnel	<p>Nombre de dispositif de suivi-évaluation en place</p> <p>Nombre de revues tenues</p> <p>Nombre de rapport validés</p> <p>Nombre de missions effectuées</p>	<p>Rapport annuel du MHA ;</p> <p>Rapport annuel de performances</p> <p>Enquêtes</p>	Mobilisation des compétences managériales et techniques requises pour l'exécution du programme
Produit 1.4.5 : La communication et échange d'information au niveau sectoriel sont efficacement assurés	<p>Nombre de stratégie communication définie</p> <p>Un centre de documentation revitalisé</p> <p>Site internet mise en place et opérationnel</p>	<p>Rapport annuel du MHA ;</p> <p>Rapport annuel de performances</p> <p>Enquêtes</p>	Mobilisation des compétences managériales et techniques requises pour l'exécution du programme
Effet 1.5 : le fonctionnement du ministère est assuré	<p>Taux d'exécution du budget</p> <p>Taux de mobilisation de ressources financières</p>	<p>Rapport annuel du MHA ;</p> <p>Rapport annuel de performances</p> <p>Enquêtes</p>	Mobilisation des compétences managériales et techniques requises pour l'exécution du programme
Produit 1.51 : Les fonctions régaliennes du MHA sont assumées	Taux d'exécution du budget	<p>Rapport annuel du MHA ;</p> <p>Rapport annuel de performances</p> <p>Enquêtes</p>	Mobilisation des compétences managériales et techniques requises pour l'exécution du programme

Tableau 16 : Cadre logique du Programme « Accès à l'Eau Potable »

Hiérarchie des résultats	Indicateurs de résultats	Sources de vérification	Hypothèses / risques
Effet 1 : La disponibilité et la gestion durable de l'eau pour tous sont assurées	<p>Taux d'accès des ménages au service optimal d'eau potable (milieu rural)</p> <p>Taux d'accès des ménages au service basique d'eau potable (milieu rural)</p> <p>Taux d'accès des ménages au service optimal d'eau potable (milieu urbain)</p> <p>Taux d'accès des ménages au service basique d'eau potable (milieu urbain)</p>		<p>Stabilité politique</p> <p>-Cohésion sociale - Ressources financière, humaine disponibles et suffisantes - Contribution bénéficiaires des réalisations</p>
Effet 1.1 : l'accès universel et équitable à l'eau potable pour tous, à un coût abordable en milieu rural est assuré	Taux d'accès théorique	<p>Rapport annuel du MHA ;</p> <p>Enquêtes</p> <p>Rapport annuel de performance</p>	<p>Mobilisation des compétences managériales et techniques requises pour l'exécution du programme</p>
Produit 1.1.1 : AEP multi villages réalisées	Nombre d'AEP multi villages réalisées		<p>Contexte géologique et hydrogéologique</p> <p>Programmation adéquate de la mise en œuvre des activités</p> <p>Insuffisance de Financement des ouvrages</p>
Produit 1.1.2 : mini AEP réalisées	Nombre de mini AEP réalisées		
Produit 1.1.3 : PEA réalisés	Nombre de PEA réalisés		
Produit 1.1.4 : AEP multi villages réhabilités	Nombre d'AEP multi villages réhabilités		
Produit 1.1.5 : mini AEP réhabilités	Nombre de mini AEP réhabilités		

Hiérarchie des résultats	Indicateurs de résultats	Sources de vérification	Hypothèses / risques
Produit 1.1.6 : PEA réhabilités	Nombre de PEA réhabilités		
Produit 1.1.7 : PC/FPMH réalisés/réhabilités	Nombre de PC/FPMH réalisés/réhabilités		
Produit 1.1.8 : SPP réalisés	Nombre SPP réalisés		
Produit 1.1.9 : PCP réalisés	Nombres des PCP réalisés		
Produits 1.1.10 : infrastructures en éqPEM réhabilités	Nombre d'infrastructure en éqPEM réhabilités		
Produits 1.1.11 : accords sociaux misent en place	Nombre des accords sociaux misent en place		
Produits 1.1.12 : éqPEM	Nombre d'éqPEM		
Effet 1.2 : l'accès universel et équitable à l'eau potable pour tous, à un coût abordable en milieu urbain est assuré	Taux de desserte en eau potable		Mobilisation des compétences managériales et techniques requises pour l'exécution du programme
Produit 1.2.1 : Systèmes d'AEP concédés à la SPEN optimisés	Longueur Conduite des centres optimisés (Km) Nombre de Branchement sociaux Nombre de bornes Fontaines Nombre de centre intégré		
Effet spécifique 1.3: Suivi/connaissance et gestion des ressources en eau améliorés	Taux de contribution des ressources domestiques aux dépenses sectorielles		

Hiérarchie des résultats	Indicateurs de résultats	Sources de vérification	Hypothèses / risques
Produit 1.3.1 : Les ressources en eau sont connues	Nombre de réseau moderne de mesures des eaux de surface mis en place et opérationnel		
Produit 1.3.2 : Le suivi des ressources en eau est assuré	Le réseau piézométrique est actualisé périodiquement du en fonction du besoin d'information pour la gestion des eaux souterraines		

Tableau 17 : Cadre logique du Programme « Hygiène et Assainissement »

Hiérarchie des résultats	Indicateurs de résultats	Sources de vérification	Hypothèses / risques
Effet 1 : L'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats est assuré	Taux d'accès des ménages au service optimal d'assainissement (milieu rural) Taux d'accès des ménages au service basique d'assainissement (milieu rural) Taux d'accès des ménages au service optimal d'assainissement (milieu urbain) Taux d'accès des ménages au service basique d'assainissement (milieu urbain)	Rapport annuel du MHA ; Enquêtes INS Rapport annuel de performances	Mobilisation des compétences managériales et techniques requises pour l'exécution du programme Stabilité politique Situation sécuritaire et sanitaire du pays
Effet 1.1 : Les pratiques d'hygiène et d'assainissement à travers le changement de comportement sont améliorées	Taux d'accès aux infrastructures d'assainissement		
Produit 1.1.1 : Tous les villages sont déclarés FDAL	Nombre de villages déclenchés		
Produit 1.1.2 : Tous les quartiers sont déclarés FDAL	Nombre de quartiers déclenchés		
Produit 1.1.3 : Les	Nombres de dispositifs		

Hierarchie des résultats	Indicateurs de résultats	Sources de vérification	Hypothèses / risques
dispositifs de lavage des mains sont réalisés	de lavages des mains réalisés		
Produit 1.1.4 : des ouvrages d'évacuations d'eaux grises sont réalisés	Nombre d'ouvrages d'évacuation d'eaux grises (puisards)		
Effet 1.2 : Accès des populations aux infrastructures d'assainissement de base est amélioré		Rapport annuel du MHA ; Enquêtes INS Rapport annuel de performances	Mobilisation des
Produit 1.2.1 : les systèmes adéquats d'assainissement dans les ménages ruraux réalisés	Nombre de ménages ruraux équipés de systèmes adéquats d'assainissement	Rapport annuel du MHA ; Enquêtes Rapport annuel de performances	Compétences Managériales et Techniques Requises pour L'exécution du Programme
Produit 1.2.2 : les systèmes adéquats d'assainissement dans les établissements scolaires réalisés	Nombre d'établissements scolaires ruraux équipés de systèmes adéquats d'assainissement		Stabilité politique
Produit 1.2.3 : les systèmes adéquats d'assainissement dans les formations réalisés	Nombre de formations sanitaires rurales équipées de systèmes adéquats d'assainissement		Situation sécuritaire et sanitaire du pays
Produit 1.2.4 : Tous les lieux publics et autres lieux de vie (ruraux et urbains) sont équipés de systèmes adéquats d'assainissement	Nombre de lieux publics équipés de systèmes adéquats d'assainissement ;		
	Nombre de stations de traitement de boues de vidange construite		

Annexe II : Tableau des emplois affectés par Programme

Tableau 18 : Effectifs du programme 1 « Pilotage de la Politique et Administration du ministère »

Catégories	2023	2024	2025
A	155	151	145
B	66	62	56
C	6	6	3
D	2	2	1
Auxiliaires	113	110	106
Total	342	331	311

Tableau 19 : Effectifs du programme 2 « Accès à l'Eau Potable »

Catégories	2023	2024	2025
A	60	58	54
B	4	4	4
C	1	0	0
D	0	0	0
Auxiliaires	17	16	16
Total	82	78	74

Tableau 20 : Effectifs du programme 3 « Hygiène et Assainissement »

Catégories	2023	2024	2025
A	19	19	18
B	1	1	1
C	0	0	0
D	0	0	0
Auxiliaires	5	5	5
Total	25	25	24

Annexe III : Schéma de financement

Tableau 19 : Financement des programmes (en FCFA)

	Total	2023	2024	2025
Programme : « Pilotage de la Politique et Administration du ministère »				
Ressources	6 001 281 709	2 637 552 088	1 647 272 097	1 716 457 525
Internes	7 991 284 737	2 277 947 272	2 709 385 211	3 003 952 255
Externes	946 694 328	359 604 816	298 766 502	288 323 010
Dons	946 694 328	359 604 816	298 766 502	288 323 010
Emprunts	0	0	0	0
Dépenses	6 001 281 709	2 637 552 088	1 647 272 097	1 716 457 525
Programme « Accès à l'Eau Potable »				
Ressources	309 667 279 834	93 477 602 739	116 427 532 780	99 762 144 314
Internes	83 374 970 875	20 189 117 737	32 130 934 813	31 054 918 326
Externes	190 776 712 874	73 288 485 002	75 500 240 423	41 987 987 449
Dons	25 119 154 598	10 409 694 828	9 319 382 572	5 390 077 199
Emprunts	157 160 480 329	59 711 080 228	63 516 173 851	33 933 226 250
Dépenses	309 667 279 834	93 477 602 739	116 427 532 780	99 762 144 314
Programme « Hygiène et Assainissement »				
Ressources	14 421 737 082	5 666 554 928	4 165 929 865	4 589 252 289
Internes	12 114 181 299	4 452 974 684	3 609 211 958	4 051 994 658
Externes	2 307 555 782	1 213 580 244	556 717 907	537 257 631
Dons	1 764 058 829	670 083 291	556 717 907	537 257 631
Emprunts	543 496 953	543 496 953		
Dépenses	14 421 737 082	5 666 554 928	4 165 929 865	4 589 252 289

Tableau 20 : Récapitulatif du Financement des programmes du MH/A (en FCFA) de 2023-2025

	Total	2023	2024	2025
Ressources	330 090 298 625	101 781 709 754	122 240 734 742	106 067 854 128
Internes	103 480 436 912	26 920 039 692	38 449 531 981	38 110 865 239
Externes	194 030 962 984	74 861 670 062	76 355 724 832	42 813 568 090
Dons	27 829 907 756	11 439 382 935	10 174 866 981	6 215 657 840
Emprunts	157 703 977 282	60 254 577 181	63 516 173 851	33 933 226 250
Dépenses	330 090 298 625	101 781 709 754	122 240 734 742	106 067 854 128